

provinces qui éprouvent de la difficulté à comprendre la situation d'être au moins tolérantes, justes et compréhensives envers le Canadien d'expression française ou envers le Canadien d'expression anglaise.

Cela veut dire qu'il faut prendre les mesures afin que tous les Canadiens soient totalement respectés partout, d'un océan à l'autre. L'unité dans la diversité, comme nous en entendons souvent parler, est possible à cette condition seulement qu'à Vancouver comme à Saint-Jean, Terre-Neuve, on traite la minorité française, qui est l'un des peuples fondateurs, comme il est souvent dit du Canada de 1867.

Cette unité, monsieur l'Orateur, garantira à toute la population, la paix, la sécurité et la liberté.

[Traduction]

Depuis 1867, monsieur l'Orateur, notre pays a été défendu deux fois par des Canadiens de toutes origines. (*Applaudissements*) Nos jeunes, qui ont dû servir tant au pays qu'à l'étranger pour protéger ce en quoi les Canadiens croyaient, ont trop souvent été oubliés. A mon avis, notre institution parlementaire a le devoir et la responsabilité de penser un peu plus à ces jeunes Canadiens de toutes origines qui ont servi leur pays.

Notre pays est remarquable; tout le monde le reconnaît. Notre Parlement s'est vu attribuer la tâche d'y maintenir la paix et la prospérité, et il lui appartient d'y créer un climat économique qui permettra de réaliser l'unité nationale, non pas une unité en paroles seulement, mais une véritable unité nationale qui servira les meilleurs intérêts de notre peuple et l'avenir de notre grand pays, le Canada.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, ces derniers mois, bon nombre de manifestations et d'événements se sont déroulés dans tout le pays pour nous rappeler qu'il y a un siècle la Confédération donnait naissance à la nation canadienne. Ils ont été pour chacun de nous une source d'inspiration, et je suis certain que nous sommes tous heureux d'être Canadiens. Tous ces événements avaient un sens profond, mais moins peut-être, pour nous, Canadiens, que celui que nous commémorons aujourd'hui. Les membres de notre parti tiennent donc, eux aussi, à reconnaître les bienfaits et les réalisations du système parlementaire qui existe au Canada aujourd'hui. C'est vraiment une occasion historique, monsieur l'Orateur, et c'est un honneur de faire partie du Parlement au moment où nous nous arrêtons pour nous rappeler qu'il y a un siècle la première session de la première législature du Canada était convoquée.

[M. Caouette.]

Si la «nouveau» est le seul critère pour établir si une institution ou un système devrait être maintenu ou non, l'institution qui nous satisfait depuis un siècle devrait être mise au rancart. Si, toutefois, la durabilité et la valeur établie sont les facteurs déterminants, je crois que nous devrions préserver jalousement notre régime parlementaire aujourd'hui et pour les générations futures.

Conscients des traditions que nous a léguées le modèle des Parlements et stimulés par ceux qui ont jeté les assises solides de notre pays, nous qui participons à cette vingt-septième législature, nous espérons pouvoir maintenir les normes de sincérité et d'utilité qui rehausseront son prestige aux yeux de la nation et accomplir un travail fécond pour le bien du Canada et du monde entier.

• (3.30 p.m.)

M. Robert Simpson (Churchill): Monsieur l'Orateur, à l'instar des autres députés, j'ai écouté avec intérêt les paroles émouvantes, prononcées en cette circonstance mémorable pour signaler que la question la plus importante pour nous, aujourd'hui, c'est celle de l'unité nationale.

Mon grand-père paternel fut membre du premier parlement du Canada; je manquerais donc à mon devoir si je ne disais pas maintenant quelques mots sur un sujet important qui n'a pas été évoqué. Wemyss Mackenzie Simpson, qui siège au premier Parlement du Canada et devient plus tard, si j'ai bon souvenir, commissaire des affaires indiennes, fut chargé de rédiger bon nombre de nos traités avec nos Indiens, un peu partout dans l'Ouest et, surtout, au Manitoba.

On a beaucoup parlé des droits et des privilèges de nos minorités. Vous comprendrez, j'en suis sûr, que je sois troublé comme le sont aussi d'autres députés, parce que les droits et privilèges de certains, en particulier des premiers habitants du Canada, aient été non seulement abrogés mais bel et bien éliminés. Bien que les Indiens du Canada aient reçu de nombreux avantages auxquels ils n'avaient droit en vertu d'aucun traité, il n'en reste pas moins que nous abrogeons aujourd'hui les droits et privilèges que nous leur avons conférés en vertu de traités.

Cet événement historique, ce centenaire offre aux députés—et nos successeurs, je l'espère, nous suivront dans cette voie—l'occasion d'engager le gouvernement à ne plus abroger les traités signés jadis avec nos Indiens. Et si, dans l'avenir, le Parlement esti-